

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2021

RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES REÇUES D'ACTIONNAIRES

Plusieurs questions écrites posées par les actionnaires préalablement à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2021 ont été reçues par la société.

Le Conseil d'administration fournit ci-après les réponses à ces questions, lesquelles font l'objet d'une publication sur le site internet de la Société préalablement à la tenue de l'assemblée.

1 - Questions écrites de Monsieur Jean Langlois, actionnaire détenant 2.317.000 actions de la Société (courrier électronique du 7 juin)

- i) Plutôt que de tenter par tous les moyens d'alléger les charges financières qui pèsent sur l'entreprise pour accélérer son rétablissement et son retour à la profitabilité, pourquoi les actionnaires principaux que sont TRIBECA et SAN ANTONIO ont-ils choisi de faire supporter à AMG d'énormes taux d'intérêts (15 ou 25%) à l'occasion des emprunts contractés par l'entreprise auprès d'eux ? Je ne peux me résoudre à imaginer que c'est par pure volonté de profit, aux dépens de la santé encore chancelante d'AMG. Qu'en est-il exactement, et cette situation devra-t-elle perdurer encore longtemps ?

Le Groupe a cherché, en vain, auprès de tiers des financements permettant d'assurer les besoins du groupe. Seuls Tribeca Natural Resources Fund (TNRFF) et San Antonio Securities LLC (SAS) ont répondu favorablement en apportant leur soutien aux besoins du Groupe. Les conditions de taux qui ont été négociés par AMG et sont conformes aux conditions de marchés et correspondent aux risques encourus par les investisseurs dans l'industrie minière.

AMG étudie la possibilité de proposer la conversion en tout ou en partie des dettes en capital ce qui permettrait de diminuer le service de la dette.

- ii) Dans le cadre des besoins de financement du Groupe destinés à alléger le poids de sa dette et faciliter ses investissements, pourquoi avoir récemment privilégié un système de financement hyper dilutif, analogue à celui qui avait été mis en place par la précédente direction auprès du Fonds EHGO et dont vous aviez déploré les effets à l'époque de votre entrée au capital d'Auplata ? Ainsi, le refus d'accorder aux actionnaires existants lors de ces augmentations de capital les droits préférentiels de souscription dont ils pourraient légitimement bénéficier, associé au choix d'un investisseur dont il est précisé qu'il n'a pas vocation à rester au capital de l'entreprise ne semble pas correspondre à vos objectifs et engagements, ceux-là même que vous nous aviez présentés en 2019 et qui sont pour certains rappelés dans le récent Rapport RSE du Groupe. Pourriez-vous m'éclairer sur ce qui m'apparaît aujourd'hui comme une profonde contradiction.

Cette opération de levée de fonds, permet au Groupe de faire face : aux investissements liés à sa stratégie de développement (amélioration des actifs de production, lancement de compagnes géologiques), de faire face aux échéances des dettes commerciales et financières, mais aussi d'être réactif et de se positionner sur d'éventuels projets d'acquisition. Compte tenu, tant des montants nécessaires que du calendrier, il n'a pas été possible de mettre en place une opération d'augmentation de capital auprès des actionnaires d'AMG. Le Groupe a dans le cours laps de



temps qu'elle avait cherché à obtenir ces fonds auprès des grandes institutions financières qui dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19 et compte tenu du secteur d'activité n'ont pas données suite.

- iii) Au plan boursier, la valeur de l'action comme la valorisation de la Société AMG a été divisée par trois en moins de deux ans, atteignant à peine 40 millions d'euros au début du mois de juin 2021. Le revers financier subi par les actionnaires est énorme. Par ailleurs, sauf erreur de ma part, la valorisation boursière de la Société m'apparaît totalement déconnecté de la réalité, et non représentative de sa vraie valeur, eu égard à ses actifs, ses réserves, sa rentabilité retrouvée, ses projets et les opportunités qui s'ouvrent à elle aujourd'hui. Quel est votre avis à ce sujet ? Cette situation vous satisfait-elle et quelles actions comptez-vous éventuellement engager pour la corriger?

Comme vous le souligné fort justement, nous considérons que la valeur de marché de l'action AMG est effectivement très éloignée de la valeur des actifs et du potentiel industriel qu'offre AMG.

Pour que cette valeur de marché se rapproche du potentiel du Groupe, il nous semble nécessaire:

- Que l'ensemble des entités du groupe (AMG Guyane, AMG Pérou et CMT) démontre leur capacité à présenter des résultats opérationnels positifs et cela de manière récurrente ;
- Que des investisseurs de type institutionnels et/ou analystes identifient et de référencent l'action AMG dans la composition de leurs portefeuilles.

Nous pensons que l'année 2021 permettra de démontrer le potentiel réel du Groupe qui permettra de procéder à une campagne d'information auprès d'analystes permettant de revaloriser le titre. Ce processus va être engagé dans les prochains mois.

- iv) La CMT, filiale d'AMG, distribue régulièrement un dividende auprès de ses actionnaires. À quoi sera employé par AMG le dividende qu'il collectera de CMT cette année ? Dans l'avenir, dès lors que le Groupe AMG dégagera des bénéfices, à quel(s) emploi(s) pensez-vous les destiner ? Et dans combien de temps pensez-vous que le versement d'un premier dividende aux actionnaires d'AMG sera possible ?

Les dividendes qu'AMG percevra au travers d'OMM et OSEAD Fund cette année et dans les années à venir seront utilisés pour rembourser en priorité l'endettement et ce conformément aux accords. Une fois cet endettement remboursé, l'utilisation faite des dividendes sera bien entendu communiquée aux actionnaires conformément aux obligations légales applicables.

- v) Un séminaire de Direction a été rassemblé au printemps au Maroc sur le thème de la Stratégie de développement du Groupe. Aucune communication n'a été diffusée à ce propos. Pourriez-vous m'éclairer sur ce qui a été dit et décidé lors de ce séminaire ? Quelles orientations et quelles cibles visez-vous ?

Cette réunion avait pour but premier que l'ensemble des équipes du Groupe puisse enfin se rencontrer, afin notamment de se connaître, de créer les liens et présenter aux équipes de CMT la stratégie du Groupe AMG. Certaines procédures ont pu être uniformisées, des synergies entre l'ensemble des équipes ont pu être identifiées. Toute information sur les orientations sera diffusée en temps et en heure.



Auplata Mining Group

- vi) À propos d'AMG Pérou, vous nous aviez exprimé en 2019 votre projet de multiplier rapidement par 3 ou 4 la capacité de production. Où en êtes-vous de ce projet aujourd'hui ? Quels investissements cela suppose-t'il ? Cela a-t-il un rapport avec le projet de joint-venture avec CMT Tunisie orienté vers l'Amérique du sud qui avait été évoqué par CMT au début de l'année 2020 ?

Comme vous pouvez l'imaginer la pandémie mondiale de la Covid-19 a eu de nombreux effets notamment en termes d'activité, d'approvisionnement et d'effet inflationniste sur les coûts des matériaux. Le nouveau Country Manager du Pérou arrivé en mars 2021 réalise depuis son arrivée une mise à jour des investissements nécessaires à l'augmentation des capacités de production. Outre cela une mise à jour du calendrier d'obtention des autorisations nécessaires à l'augmentation de la production est également en cours. Du fait de la COVID-19 les administrations n'ont pas été en mesure de pouvoir répondre dans les délais à un certain nombre de demandes qui ont pu être faites. Dès la première phase d'augmentation des capacité réalisée, le marché en sera informé.

- vii) À propos des sites de production de la société BANRO en RDC, et de l'éventuel projet de reprise par AMG des activités de BANRO dans les régions du Kivu et en Ituri que pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui ? Quel nouveau périmètre, dans quels délais et quelles perspectives de résultat cela sous-entend-il pour AMG ?

À ce stade, il n'y a encore aucun accord définitif avec un partenaire en République Démocratique du Congo ; considérant les capacités financières et techniques d'AMG plusieurs options sont étudiées. Conformément à la réglementation, AMG tiendra le marché informé.

- viii) Avez-vous actuellement d'autres projets en Afrique, en Côte d'Ivoire par exemple ? Votre Vice-Président Exploration en particulier y recherche-t-il de nouveaux débouchés ?

Comme cela a été exprimé dans différents communiqués de Presse, le Groupe se concentre actuellement sur de potentiels développements en République Démocratique du Congo. Les informations seront transmises au marché conformément à la réglementation applicable.

- ix) En Guyane, sur le site de Dorlin en partenariat avec Reunion Gold, quelles sont les perspectives de production et à quel horizon ?

L'ensemble de l'information relative à l'accord avec Réunion Ressources figure dans la note 3.4.4 du Rapport de Gestion.

- x) Toujours en Guyane, attendez-vous une réponse de l'État Français à propos de la demande de concession déposée par AMG sur le site de "Yaou" pour évoquer la perspective d'une seconde usine de traitement ? En l'état actuel de votre connaissance du dossier quel délai sera nécessaire pour obtenir cette réponse ? Enfin, l'adoption du nouveau Code minier conjugué au principe de décision par voie d'ordonnances facilitera-t'il la mise en œuvre des projets d'AMG en Guyane ?

Dans le cadre du processus actuel, le Groupe attend le renouvellement de ces 3 concessions de "Dieu Merci".

En ce qui concerne le projet de réforme du Code Minier. Suite à l'adoption du texte par l'Assemblée Nationale et par le Sénat, nous sommes, comme l'ensemble des intervenants, dans

l'attente de la suite du processus parlementaire (Commission Mixte Paritaire ou renvoi devant chacune des assemblée). Nous ne pouvons à ce stade anticiper sur ce que seront les décisions tant des politiques que des parlementaires. En ce qui concerne "Yaou", le processus suit son cours, mais compte tenu des retards déjà pris dans le cadre des simples renouvellements des concessions historiques que nous attendons depuis le 31 décembre 2018, vous comprendrez qu'il nous est plus que difficile dans ce contexte de pouvoir vous donner un calendrier. Cependant croyez bien que nous faisons un suivi régulier avec les autorités compétentes sur ce dossier.

2 - Questions écrites de Monsieur Frédéric Kiers, actionnaire détenant 50.600 actions de la Société (courrier électronique du 17 juin)

- i) Nous avons constaté une baisse de production sur le mois de mars 2021 ? Est-ce dû aux intempéries ou à une autre cause ? Pourriez-vous nous donner une nouvelle échéance sur la production nominale des 300 T/jour qui n'ont pas encore été atteints depuis le début de l'année même si le minerai traité augmente de mois en mois ?

La production en tonne a atteint plus de 80% du volume budgété de 300 T/J, les 20% restant n'ont pas été atteint suite notamment à la très forte pluviométrie qui ont rendues les taillings très collants et nécessitent donc des traitements particuliers. Cela n'empêche pas que nous atteignons depuis peu une production de près de 30 Kg avant raffinage par mois (36 kg environ pour le mois de juin 2021).

- ii) Le site de St-Elie est en attente du renouvellement des concessions de "Dieu-merci", "La Victoire" et "Renaissance". Y-a-t-il un point régulier qui est fait avec les autorités ? Auriez-vous une échéance à nous communiquer sur ces renouvellements de concessions ?

Oui un point régulier est fait avec les autorités. Comme vous le savez, il y a de nombreuses concessions historiques qui attendent leurs renouvellements depuis le 31 décembre 2018. Les premières à avoir été renouvelées sont les concessions de la "Compagnie Minière Boulanger" par Décrets en date du 7 juin 2021. Notre dossier doit passer devant le Conseil Général de l'Économie au mois de juillet 2021 et nous espérons une décision favorable du Conseil d'État en septembre 2021.

- iii) La réforme du code minier au-travers la loi Climat et Résilience fera l'objet d'ordonnances d'ici quelques mois. L'utilisation de cyanure n'étant pas interdite, pourriez-vous nous indiquer l'impact de cette réforme sur l'activité aurifère Guyanaise et son développement ?

À ce jour, le texte n'est pas encore définitif, il n'y a eu qu'une première lecture devant l'Assemblée Nationale et une première lecture devant le Sénat. Nous sommes comme l'ensemble des intervenants dans l'attente de la suite du processus parlementaire (Commission Mixte Paritaire ou renvoi devant chacune des assemblée). Nous ne pouvons à ce stade anticiper sur ce que seront les décisions tant des politiques que des parlementaires. Nous ne pouvons donc pas vous donner l'impact de cette réforme tant que le texte ne sera pas définitif et que les ordonnances ne seront pas publiées.

- iv) Est-il prévu la construction d'une nouvelle usine sur le site de "Yaou" identique à celle



Auplata Mining Group

de St-Elie ? Dans la perspective d'une mise en production du site, quel serait le budget prévisionnel d'investissement (remise en conformité du site et construction de l'usine) ?

Avant d'en être à ce stade et bien que cela soit l'objectif du Groupe, il nous faut d'abord passer par le processus de l'obtention de la concession qui est en cours d'analyse par les services de l'État.

v) Combien a coûté l'usine de Dieu-Merci ? Pour quelle valeur est-elle comptabilisée au bilan d'AMG ?

Comme cela est mentionné dans le Rapport de Gestion (Note 10.1 actif sur les comptes sociaux), Les "*actifs corporels immobilisés après amortissements*" s'élèvent à 26,1 M€, se composant principalement des constructions qui représentent 22,4 M€.

vi) Est-il prévu un label production d'or éco-responsable made in France qui permettrait de valoriser les activités aurifères d'AMG ? À ce sujet, quelles sont les relations qu'AMG entretient avec les écologistes ?

Le Groupe étudie la création et/ou (l'affiliation à un) d'un label "or de Guyane" avec l'ensemble des parties prenantes.

vii) Concernant le site de Dorlin, nous avons constaté que Réunion Gold faisait écho de ce projet sur son site internet en janvier 2021 ? Le partenariat est-il toujours d'actualité ?

L'ensemble de l'information relative à l'accord avec Réunion Ressources figure dans la note 3.4.4 du Rapport de Gestion.

viii) La nouvelle ligne de production des concentrés de Cuivre à "Ana Maria" serait opérationnelle depuis octobre 2020. Pourriez-vous nous indiquer sous quelle échéance cette ligne entrera en exploitation ?

Comme indiqué dans le Communiqué de Presse du Groupe en date du 6 mai 2021, la production de cuivre a démarré au mois d'avril 2021.

ix) Nous avons appris de source externe que Monsieur Fernando Valdez, Country Manager d'AMG Pérou, aurait quitté ses fonctions en février 2021. Pourriez-vous nous confirmer cette information et nous communiquer le nom de son remplaçant ?

Monsieur Tetsuzo Miyake a pris les fonctions de Country Manager Pérou à compter du 1^{er} mars 2021. Il est important de mentionner que Monsieur Tetsuzo Miyake connaît très bien les actifs péruviens, il en a été le directeur des opérations durant les exercices 2017/2018, années durant lesquelles AMG Pérou avait démontré de très belles performances financières.

x) En analysant le chiffre d'affaires d'AMG Pérou sur le 1^{er} semestre 2020, nous avons constaté que les concentrés de Zinc et Plomb vendus à Glencore étaient peu valorisés au regard des cours de métaux et en tenant compte des volumes de production. Auriez-vous une explication à nous communiquer sur cette faiblesse du chiffre d'affaires ? Par ailleurs, nous souhaiterions comprendre un peu mieux la réévaluation des tarifs avec Glencore. Sont-ils revus annuellement ?

Comme cela est précisé à la Note 2.3 du Rapport Financier Annuel 2020 :

Le chiffre d'affaires de 12,4 M€ réalisé par AMG Pérou est en dessous du budget initialement



Auplata Mining Group

établi pour 2020. La capacité de production d'AMG Pérou est cependant restée stable, la diminution du résultat d'exploitation est principalement due à :

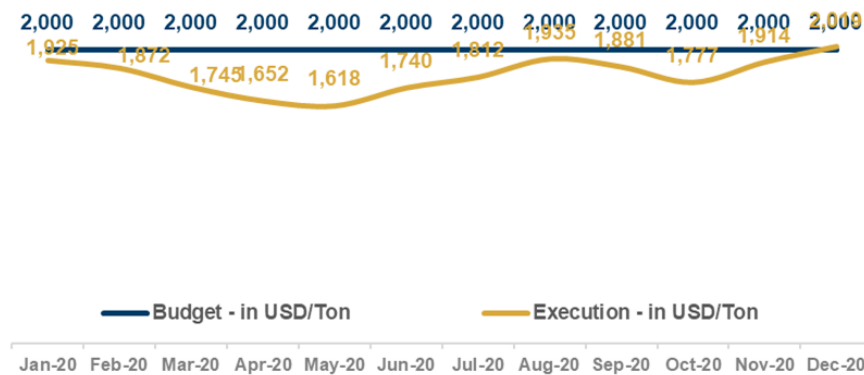
- (i) À l'impact de la pandémie de la Covid-19, qui a eu pour conséquence une diminution de la productivité qui s'est accompagnée d'une hausse des coûts.

La Note 2.8 du Rapport Financier Annuel 2020 précise bien qu'en 2020, AMG Pérou a traité 99.545 TM comparativement au 123.370 TM traitées en 2019, cette diminution est principalement liée à la pandémie de la Covid-19, d'avril 2020 à juin 2020, une chute de production moyenne de - 43% a été enregistrée, le second semestre a enregistré une baisse moyenne de - 15%.

- (ii) La chute des cours des matières premières expliqué à la Note 2.4 du même rapport, qui a eu pour incidence une contraction du chiffre d'affaires.

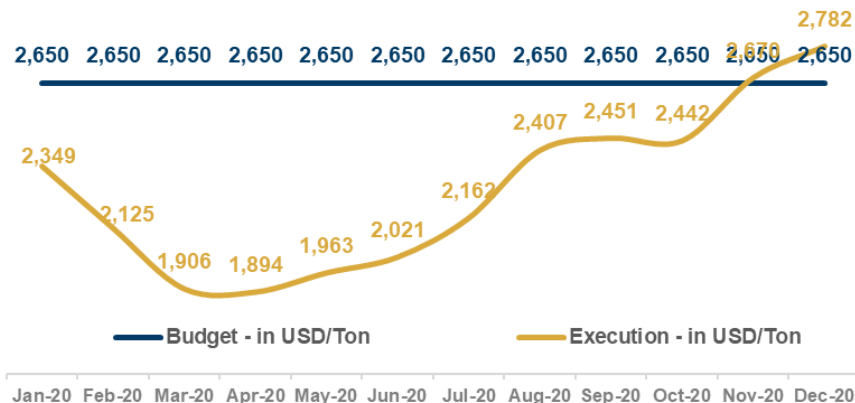
Évolution des cours des métaux et métaux précieux:

Pb – in USD/Ton



Graphique de l'évolution mensuelle du prix de vente du plomb, en USD, par tonne métrique. Suite à l'incertitude de la pandémie, le prix du Plomb est resté bas, sous les 2.000 USD/t tout au long de l'exercice 2020, à l'exception de décembre 2020 durant lequel le plomb est repassé au-dessus de la barre des 2.000 USD/t. Sources internes (Worldbank, LME).

Zn – in USD/Ton





Auplata Mining Group

Graphique de l'évolution mensuelle du prix de vente du Zinc, en USD, par tonne métrique. Suite à l'incertitude de la pandémie, le prix du Zinc a chuté atteignant son prix le plus bas fin mars 2020 puis a rebondi pour atteindre plus de USD 2,700 par tonne fin décembre 2020. Sources internes (Worldbank, LME).

Les conditions contractuelles avec Glencore sont revues annuellement, elles concernent principalement les coûts du traitement des concentrés ainsi que les pénalités éventuellement applicables. Le cours des métaux utilisé est comme pour tout le monde le cours du London Mineral Exchange - LME.

xi) Sur le compte-rendu du 1^{er} trimestre 2020 de CMT, il est indiqué que CMT aurait négocié avec AMG une Joint-Venture sur des projets Sud-Américains. Pourriez-vous nous expliquer davantage cette JV ?

Comme cela est précisé au point 3,2,2 du Rapport de Gestion, il s'agit d'une Joint-Venture entre AMG et CMT dans le cadre d'un partenariat de développement des titres miniers sis en Guyane, investissement de CMT dans la joint-Venture d'un montant de 4,4 M€, en contrepartie de quoi AMG a transféré à la Joint-Venture les données géologiques liées au titre "*Bon Espoir*".

xii) Nous avons eu connaissance d'un projet d'emprunt obligataire de 300.000.000 Dhs. Pourriez-vous nous communiquer l'objectif de cet emprunt ?

Comme cela est précisé dans le Communiqué de Presse de la société CMT en date du 15 juin 2021 :

- La Compagnie Minière de Touissit (CMT), a réalisé une émission d'obligations ordinaires par placement privé pour un montant global de 250.000.000 de Dirhams auprès d'investisseurs qualifiés ;

- L'objectif de cette émission obligataire est de permettre à la société de financer son plan de développement et diversifier ses sources de financement.

xiii) Pourriez-vous communiquer les budgets 2021 comme vous l'avez fait pour le 1^{er} semestre 2020 ?

Dans le contexte actuel nous ne souhaitons pas dévoiler le budget 2021 et créer de fausses attentes, toutefois nous pouvons préciser que le premier semestre 2021 présentera une performance financière bien meilleure que par le passé.

Le mois de mai 2021 présente un chiffre d'affaires consolidé de 24 M€ par rapport à un chiffre d'affaires budgété de 27 M€. La différence étant principalement due à un retard de production durant les premiers mois de 2021, ce retard devrait être comblé au cours du second semestre 2021.

Toutefois, la marge brute est conforme à nos attentes, il en va de même pour la marge EBITDA.

xiv) Un séminaire regroupant les managers et responsables des différentes entités d'AMG s'est tenu au siège de CMT début mars 2021. L'objectif de ces différentes réunions de travail portait sur l'élaboration du plan de développement stratégique du groupe. Pourriez-vous nous en dire davantage ?

Cette réunion avait pour but premier que l'ensemble des équipes du Groupe puisse enfin se rencontrer, afin notamment de se connaître, de créer les liens et présenter aux équipes de CMT



Auplata Mining Group

la stratégie du Groupe AMG. Certaines procédures ont pu être uniformisées, des synergies entre l'ensemble des équipes ont pu être identifiées. Toute information sur les orientations sera diffusée en temps et en heure.

xv) Y-a-t-il des projets à venir en RDC ou en Côte d'Ivoire ? Votre Vice-Président Exploration est-il toujours missionné en RDC ?

Comme cela a été exprimé dans différents communiqués de presse, le Groupe se concentre actuellement sur de potentiels développements en République Démocratique du Congo. Les informations seront transmises au marché conformément à la réglementation applicable.

xvi) Une fusion avec CMT est-elle envisagée ?

La fusion n'est possible que si 100% des actions CMT sont détenues par le Groupe, comme vous le savez CMT est cotée sur la bourse de Casablanca et le Groupe détient une participation indirecte de 37,04 %. À ce stade une telle opération n'est pour l'heure pas envisagée.

xvii) Nous remercions AMG pour la communication mensuelle des traitements et productions des 3 sites. Afin d'étayer ce compte-rendu, serait-il possible d'y intégrer les productions d'onces d'argent pour CMT et AMG Pérou ainsi que le volume des concentrés de cuivre ?

Nous allons essayer de prendre en compte votre demande.

Pour ce qui concerne votre question sur le concentré de cuivre et comme déjà précisé dans la réponse à votre 7^{ème} question supra :

Comme indiqué dans le Communiqué de Presse du Groupe en date du 6 mai 2021, la production de cuivre a démarré au mois d'avril 2021.

xviii) La dette a augmenté en 2019 et tout porte à croire qu'elle augmentera davantage en 2020 même si le rapport financier n'a pas encore été communiqué. Il y a eu par le passé un certain nombre d'AK dilutive impactant les petits porteurs. Pourriez-vous rassurer les actionnaires sur cette problématique ? Selon vous, la dette actuelle est-elle un frein pour le développement de l'entreprise ? Si votre réponse est non, comment peut-elle être contenue et gérée ? Est-ce que les actionnaires majoritaires investiront davantage pour faire baisser la dette ?

L'endettement est en nette augmentation comme le présente les comptes 2020 et cela relation avec l'augmentation significative des actifs du fait de l'acquisition de la participation dans CMT.

AMG étudie la possibilité de proposer la conversion en tout ou en partie des dettes en capital ce qui permettrait de diminuer le service de la dette.

xix) Le projet de regroupement d'actions d'une nouvelle pour 10 anciennes est-il toujours d'actualité ?

Comme mentionné dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié le 26 mai 2021, la 9^{ème} résolution a pour objet d'octroyer au Conseil d'Administration une délégation avec faculté de subdélégation pour pouvoir procéder à ce regroupement dans un délais de 12 mois à compter du 30 juin 2021. Il n'y a pas à ce jour de décision formelle de prise.



Auplata Mining Group

- xx) Le cours de bourse d'AMG se stabilise depuis quelques mois, nous sommes étonnés du faible volume d'échanges quotidiens au regard du flottant important. Le flottant est-il amené à augmenter ou à diminuer dans les prochains mois ?

À notre sens, l'influence de la taille du flottant ne nous semble pas avoir eu d'impact significatif. Ce qui nous semble important est l'attrait que les actionnaires peuvent avoir pour le secteur et pour une société minière en phase de croissance.

- xxi) La CMT distribue régulièrement un dividende auprès de ses actionnaires. Est-il prévu la distribution d'un dividende pour les actionnaires d'AMG dans les prochaines années ? À quoi servira le dividende distribué par CMT à hauteur de 120 dh/action en juin-juillet 2021 pour AMG ?

Les dividendes qu'AMG percevra au travers d'OMM et OSEAD Fund cette année et dans les années à venir seront utilisés pour rembourser en priorité l'endettement qu'à OSEAD Fund et ce conformément aux accords contractuels. Une fois cet endettement remboursé, l'utilisation faite des dividendes sera bien entendu communiquée aux actionnaires conformément aux obligations légales applicables.

- xxii) Lors de votre dernière intervention vidéo, vous avez laissé entendre la participation d'un investisseur institutionnel ? Est-ce toujours d'actualité ?

Le Groupe continue à être en train d'étudier cette possibilité, le marché en sera informé si cela devait intervenir.

- xxiii) Vous avez réalisé par le passé différents webinaires qui ont permis de communiquer la feuille de route et vos intentions sur le développement du groupe. Avec l'exploitation récente de l'usine de Dieu-Merci, serait-il possible que vous proposiez un nouveau webinaire sur les différentes actualités du groupe et/ou pour communiquer vos avis sur nos questions. Le faire annuellement permettrait de rassurer les marchés et lever nos interrogations. Qu'en pensez-vous ?

Nous prenons en compte votre demande.

3 - Questions écrites de Monsieur Michel Juilland, actionnaire détenant 31.186.457 actions de la Société (courrier électronique du 25 juin)

- i) Les concessions minières détenues par AMG au Pérou font-elles l'objet d'exploitation illégale ou non autorisée par AMG ? Le cas échéant, pouvez-vous nous préciser les concessions touchées par ces exploitations illégales ou non autorisées ainsi que les mesures prises par AMG pour y mettre un terme ? AMG est-elle en capacité d'informer les actionnaires sur l'impact de telles exploitations sur les réserves de minerais des concessions touchées ?

La présence d'informel, c'est-à-dire de mineurs présents sur les sites qui ont démarré une activité et commencé le processus de demande d'autorisation auprès du propriétaire, à la différence des illégaux qui ne commencent pas ce processus est un risque présent sur l'ensemble des concessions au Pérou. En fonction des situations qui surviennent, AMG informe les autorités compétentes et leur demande d'intervenir afin de faire cesser les activités minières sans autorisations.



Auplata Mining Group

Sur Sandra 104, il y a eu une activité informelle rudimentaire ; AMG a fait savoir à ces informels que cette activité n'était pas autorisée. À notre connaissance cette activité a cessé.

Sur Suyckutambo (Potossi), nous avons constaté une activité rudimentaire. AMG est en contact avec les autorités compétentes (Autorités environnementales et minières régionales) pour faire cesser ces activités.

Ces activités sont rudimentaires et en surface; de ce fait elles n'ont pas d'impact notable sur les réserves minérales de nos concessions du fait que ces dernières sont exploitables exclusivement en sous terrain

- ii) Selon les informations publiées sur le site internet de la Société, AMG a investi la somme de 5'400,000.00 USD dans l'exploration de la région de Condoroma au Pérou. Pouvez-vous préciser le type d'investissement réalisé par AMG et indiquer sa date de réalisation ? Les activités d'exploration sont-elles directement réalisées par AMG ou par une ou plusieurs sociétés tierces ? Le cas échéant, qui sont ces sociétés ? AMG est-elle en mesure d'informer l'assemblée des actionnaires sur les résultats des travaux d'exploration menée dans cette région ? Si non, pourquoi ? Enfin, pouvez-vous nous indiquer si AMG dispose des permis environnementaux et miniers lui permettant d'explorer dans le secteur de Condoroma ?

Sans information précise sur l'origine de votre référence sur le site de la société, il nous apparaît, qu'en ce qui concerne les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, objet de la présente assemblée générale, une confusion semble exister entre la référence faite au montant de 5,4 MUSD pour Condoroma qui correspond en € à la valorisation des données géologiques du titre "Bon Espoir".

Les activités actuelles d'exploration sont réalisées directement par AMG, avec quand cela est nécessaire, l'assistance de prestataires comme Innovexplo (société consultant d'ingénierie minière).

AMG dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires pour effectuer ses travaux de surface, de nouvelles autorisations pourraient être nécessaires pour les travaux de forage.

- iii) AMG peut-elle préciser à l'assemblée des actionnaires les motifs du départ du Directeur général d'AMG Pérou intervenu cette année ? Ce départ a-t-il donné lieu à versement d'indemnités autres que celles dues légalement ou à tout autre avantage financier ? Le cas échéant, AMG est-elle en mesure d'en préciser le montant des indemnités versées et/ou la nature des avantages financiers ?

Suite à la démission de Monsieur Fernando Valdez, Directeur général d'AMG Pérou, Monsieur Tetsuzo Miyake, ancien directeur des opérations de BGPP (ex AMG Pérou), a été recruté à ce poste pour remplacer Monsieur Fernando Valdez à compter du 1^{er} mars 2021. L'existence d'une clause de confidentialité ne permet pas à AMG de pouvoir donner d'autres informations.

- iv) AMG peut-elle informer l'assemblée des actionnaires sur les réserves minérales détenues par la Société dans chacune des unités minières suivantes : El Santo, Suyckutambo, San Miguel et Condoroma ? AMG a-t-elle mis en œuvre ou entend-elle mettre en œuvre un programme d'exploration et développement lui permettant de déterminer les réserves 43-101 dans les unités minières susvisées ?



En ce qui concerne El Santo, les réserves sont en cours d'actualisation et devrait être finalisées pour la fin de l'année 2021.

En ce qui concerne Suyckutambo, San Miguel et Condoroma, il n'y a pas à ce stade de "réserves" mais des ressources ou un potentiel minéral. AMG envisage de mettre prochainement en œuvre un programme d'exploration permettant de déterminer les réserves au sens NI 43-101 dans les unités minières susvisées.

- v) AMG peut-elle confirmer l'existence de négociations ou d'accord avec une société canadienne dans le cadre de l'exploration du secteur de Condoroma ? Quel est l'identité de cette société ? AMG est-elle en pourparlers ou a-t-elle passé des accords avec d'autres sociétés ? Quelles sont les conditions de cette ou ces éventuelles associations et les avantages qu'en retireraient AMG ?

AMG n'est pas en négociation avec une société Canadienne sur le secteur de Condoroma.

Les ententes, lettres d'intentions ou accords de confidentialités sont par nature confidentielles, ce n'est que si les opérations aboutissent qu'elles seront portées à la connaissance des actionnaires et du marchés conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables à la Société.

Les accords existants sont mentionnés dans les Rapports Financiers de la Société. En ce qui concerne l'avenir, la Société respecte et respectera l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires qui lui sont applicables, en ce compris celles relatives aux informations privilégiées.

- vi) Existe-t-il une association, Joint-Venture ou un partenariat similaire avec des tiers envisagés pour les douze prochains mois concernant les projets miniers au Pérou d'AMG Pérou ?

Les ententes, lettres d'intentions ou accords de confidentialités sont par nature confidentielles, ce n'est que si les opérations aboutissent qu'elles seront portées à la connaissance des actionnaires et du marchés conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables à la Société.